



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

Avis Public Dérogation mineure

Monsieur Jean-Berchmance Gagnon, pour Réal Gagnon et Jean-Claude Gagnon

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 145.6 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Paule statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 février 2020 à 19h 30 à la salle du conseil municipal de l'Édifice Municipal sur la demande de dérogation mineure formulée par Monsieur Jean-Berchmance Gagnon, pour Réal Gagnon et Jean-Claude Gagnon, déposée le 8 janvier 2020, en conformité avec le règlement numéro 366-18 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme pour obtenir une dérogation au règlement de Zonage numéro 94-88, article 7.1.7, 6.3.1 et 6.3.2, tel que requis selon la réglementation en vigueur :

1. Autoriser qu'un bâtiment de type abri sommaire soit accompagné d'une remise annexée, en plus du cabinet à fosse sèche projeté.

QUE l'effet de cette dérogation, si elle était accordée par le conseil municipal, permettra de délivrer les permis requis et de fermer le dossier d'infraction rapidement, le tout à coûts moindre pour les propriétaires.

QU'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sainte-Paule, le 17 janvier 2020.

Mélissa Levasseur

Directrice générale/secrétaire-trésorière